

## L'ONU planche sur un accord pour protéger la haute mer

Le chantier est de taille : il s'agit d'établir un accord international portant sur rien moins que 55 % de la surface du globe. Lundi 28 mars, les représentants de 196 Etats doivent lancer les préparatifs de futures règles régissant un colossal espace, la haute mer, qui n'en compte à peu près aucune actuellement.

De la surface jusqu'aux fonds et aux sous-sols : cet univers de quasi-non-droit commence une fois dépassées les zones économiques exclusives (ZEE) qui s'étendent jusqu'à 200 milles nautiques (370 kilomètres) des côtes, et au-delà des plateaux continentaux sur lesquels les pays maritimes ont un droit de regard.

La session de deux semaines de discussions qui débute à New York va donner le ton sur des sujets très sensibles comme le partage des ressources génétiques marines et des savoirs conduisant à leur exploitation, l'obligation de réaliser des études d'impact environnementales avant tout projet d'exploitation, la création d'aires marines protégées en plein no man's land océanique.

C'est en effet à cette rencontre, première d'une série de quatre programmées en 2016 et 2017, de définir le champ des discussions qui devraient à terme aboutir à un futur accord.

Il est déjà convenu que celui-ci, qui répond pour l'heure à l'acronyme BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*), sera un « *instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique* » en haute mer.

A l'issue de ces quatre rencontres, des propositions seront soumises à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies qui devrait alors décider d'ouvrir des négociations officielles.

Le processus diplomatique peut paraître long, sans même tenir compte des dix années de préparation qui ont permis d'en arriver là, il n'en est pas moins très novateur et témoigne d'une prise de conscience des enjeux que représente le cœur de l'océan, des convoitises qui pèsent sur lui aussi.

La navigation y est de plus en plus intense. La pêche, qui ne s'éloignait guère des côtes autrefois, y est en plein essor. Si l'exploitation pétrolière se cantonne pour le moment aux ZEE, l'exploration de nodules ou de sulfures polymétalliques se développe en haute mer.

Quant aux dépôts de brevets sur des organismes marins qui intéressent les secteurs pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire, ils augmentent de 12 % par an selon l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Or dans le même temps, on commence à mesurer que l'océan est à la fois victime et clé du réchauffement climatique.

Les négociateurs se trouvaient très loin de ces préoccupations en 1982, lors de l'adoption du volumineux texte des Nations unies sur le droit de la mer, dit convention de Montego Bay (Jamaïque), qui avait nécessité douze ans de laborieuses discussions, sans parvenir à mettre en place la protection de la haute mer.

« Dans les années 1970, les connaissances sur les écosystèmes de haute mer étaient très limitées. On savait qu'il y avait des thons, quelques ressources minérales, mais pour le reste on imaginait que la vie ne pouvait pas se développer dans les grands fonds où la photosynthèse est impossible », rapporte Julien Rochette, chargé d'études à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

L'idée que les ressources de l'océan étaient inépuisables était encore très présente. Aujourd'hui, à peine 3 % des fonds marins sont cartographiés.

Alors, lorsqu'il veut convaincre de l'importance de la haute mer, Callum Roberts, biologiste de l'université britannique de York, commence par en montrer des images.

En particulier celles des étonnantes cheminées hydrothermales hautes de 50 à 60 mètres reposant par plusieurs kilomètres de profondeur au milieu de l'Atlantique. Crustacés, moules et vers vivent à leurs abords dans des conditions extrêmes. Certains de ces organismes intéressent grandement les chercheurs, entre autres pour leur capacité à supporter des eaux de 2 °C à 100 °C.

### Liste des zones remarquables

Le professeur Roberts s'est rendu à Paris le 21 mars pour rencontrer des représentants du ministère des affaires étrangères. Il compte sur la France pour défendre le dossier des aires marines protégées (AMP) à New York.

L'universitaire vient de publier une étude dans la revue *Conservation Letters* concluant que 30 % des mers devraient impérativement être placés sous protection (dont au moins 10 % d'ici à 2020).

Il tient une liste des zones remarquables, les plus vulnérables ou les plus riches en biodiversité, de Madagascar à Hawaï. Des travaux scientifiques en ce sens sont en cours sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique.

Chacun pousse ses pions dans la perspective des négociations BBNJ. Le groupe des G77 (coalition de pays en développement) insiste sur la question du partage des ressources et veut sortir de la règle du jeu actuelle du « premier arrivé, premier servi ».

Il est prêt à soutenir en échange les efforts européens sur les AMP. Paris et ses partenaires européens, qui se réunissent tous les deux mois à Bruxelles, ne partagent sans doute pas à ce sujet la vision des ONG qui espèrent la mise en place de vastes sanctuaires marins inviolables.

Cependant, même sous une forme moins absolue, il va falloir batailler ferme pour convaincre les Etats-Unis, le Canada, le Japon et un certain nombre d'autres pays d'en accepter le principe commun.

« La France est très active et prône un accord ambitieux sur le partage des bénéfices, sans gêner toutefois la recherche », assure un diplomate du Quai d'Orsay, qui se réjouit de participer à « la vraie grande négociation internationale des cinq à dix prochaines années ! ». A condition qu'elle ne cale pas en route.